Chronique Théâtrale

« WERTHER »

Une excellent cantatrice de l'Opéra-Comique, Mlle Geneviève Coste, déjà entendue et fort applaudie dans « Mignon », venait jeudi sur nous chanter le rôle de Charlotte dans « Werther ».

Cette représentation ne fit que confirmer la très bonne opinion que nous avions déjà du talent scénique et des moyens vocaux de Mlle Geneviève Coste. C'est d'une belle voix chaude et colorée, au timbre mordant de véritable « Galli-Marie », que cette cantatrice nous chanta le rôle ardu de « Charlotte ». L'organe est solide, aisée, l'émission extrêmement facile, nette et franche. Au résumé, un des meilleurs mezzo d'Opéra-Comique que nous ayons jamais entendu.

Quoique très jeune, la comédienne est déjà fort expérimentée et très apte à nous traduire les divers sentiments qui agitent tour à tour l'âme bouleversée de l'héroïne de Goëthe, que notre grand musicien français J. Massenet se plut à traduire en musique.

Aux côtés de Mlle G. Coste, M. Delpret, dans le rôle d'Albert se fit remarquer. Voilà certes un magnifique artiste dont les superbes qualités vocales et scéniques peuvent rivaliser avec celles des artistes qui viennent se faire entendre en représentation sur notre scène. Toutes nos félicitations, de même qu'à Mlle Nino Trésy, très agréable « Sophie » et M. Lheureux qui chantait le rôle de « Werther » avec un bel organe lequel nous sembla néanmoins un peu fatigué par moments. Cela se sentait surtout dans l'aigu. Félicitons aussi l'orchestre, qui, sous la direction autorisée de M. J. Dupuis, interprétait splendidement le chef d'œuvre de J. Massenet.

V. B.

Paiement des secours

Le paiement des secours sera effectué aux heures suivantes, rue de la Baignerie, 10, le matin, de 9 heures à 11 heures; le soir, de 2 heures à 4 heures.

Aux réfugiés : Samedi 10 janvier, matin, numéros 1.00 à 2.000 ; soir, numéros 2.001 à 3.000.

Aux habitants privés de ressources : Faubourg Wazemmes : Lundi 12 janvier, matin, numéros 1 à 1.500 ; soir, numéros 1.501 à 2.000. — Mardi 13 janvier, matin, numéros 2.701 à 4.000 ; soir, numéros 4.001 à 5.700. — Mercredi 14 janvier, matin, numéros 5.701 à 7.000 ; soir, numéros 7.001 à 8.000. — Jeudi 15 janvier, matin, numéros 8.001 à 10.000 et tous les retardataires.

Bureau de Saint-Gabriel : Jeudi 15 janvier, soir, numéro 10.001 à 11.100. — Vendredi 16 janvier, matin, numéros 11.101 à 12.600 ; soir, numéros 12.601 à 13.800. — Samedi 17 janvier : matin, numéro 13.801 à 15.500 ; soir, numéros 15501 à 18.000.

Bureau Louis Jonville : Lundi 19 janvier, matin, numéros 18.000 à 19.200 ; soir, numéros 19.201 à 20.600. — Mardi 20 janvier, matin, numéros 20.601 à 22.300 ; soir, numéros 22.301 à 24.000 et tous les retardataires.

Bureau Ad. Werquin : Mercredi 21 janvier, matin, numéro 24.001 à 25.100 ; soir, numéro 25.101 à 26.200. — Jeudi 22 janvier, matin, numéros 26.201 à 29.000.

Bureau Léonard Danel : Jeudi 22 janvier, soir, numéros 29.001 à 29.900. — Vendredi 23 janvier, matin, numéros 29.901 à 31.500 ; soir, numéros 31.501 à 32.700. — Samedi 24 janvier, matin, numéros 32.701 à 35.000.

Bureau de Moulins-Lille : Samedi 24 janvier, soir, numéros 35.001 à 36.200. — Lundi 26 janvier, dernier jour absolu de paiement, matin, numéros 36.201 à 37.800 ; soir, numéros 37.801 à 39.000, et tous les retardataires.

Les retardataires ne seront plus payés que le seul jour indiqué par quartier. Après cela, ils seront considérés comme ayant abandonné le secours et seront supprimés d'office. — Nul ne sera admis à toucher s'il ne présente des papiers d'identité. — On ne peut toucher pour une autre personne qu'avec une procuration de la Mairie.

SECTION LILLOISE DU GROUPE « CLARTE »

Appel aux instituteurs

Chers camarades,

Une section locale du groupe « Clarté » est en train de se constituer à Lille.

Un comité provisoire a été formé. Au nom de ce comité, nous adressons un pressant appel à nos camarades instituteurs, à tous les éducateurs du peuple qui ont au cœur un noble idéal et qui éprouvent le besoin de s'unir pour le faire triompher.

Nous voulons aux côtés de nos maîtres spirituels Anatole France et Henri Barbusse, rallier tout ce que la région du Nord compte d'intellectuels à l'esprit sain et au cœur généreux.

Nous ne ferons pas de politique proprement dite. Nous rechercherons, entre intellectuels, les bases d'une société meilleure. Nous nous efforcerons surtout de travailler à l'éducation du peuple en vue de cette société nouvelle.

En un mot, nous voulons, suivant l'expression de Henri Barbusse, faire « la Révolution dans les esprits ».

Dans l' « Enfer », Barbusse s'écrie : « S'il faut, pour accomplir certaines réformes, un consentement universel, eh bien, je sais que l'Univers aussi s'ensemence ».

Qui peut mieux que vous, camarades, être ces augustes semeurs. Ces nobles artisans de la solennelle moisson de l'avenir. Vous devez être cette « Clarté » vers laquelle les hommes anxieux tournent les yeux du fond de la nuit profonde où l'humanité est plongée.

Dans une lettre qu'il nous écrivait hier, le camarade Victor Yarfi, secrétaire général du comité international nous disait :

« Pour nous, le meilleur moyen de réaliser une société à l'avantage de tous, est encore d'appliquer les lois de la morale et d'en faire une réalité économique ».

Et il terminait ainsi :

« Nous vaincrons, parce que nous sommes le parti de la morale ».

Camarades, nous comptons sur vous, vous ne resterez pas étrangers à ce noble mouvement intellectuel.

Pour le Comité organisateur,

Les camarades

DONCE et DELOURME.

N.-B. — Pour adhésions ou renseignement s'adresser au camarade Donce, 23, rue Brûle-Maison, Lille.

DANS LA POLICE

Sont nommés agents de la sûreté de 3e classe à dater du 1er janvier. MM. Devresse Georges, sergent de ville de 1re cl. ; Gengnart Louis, sergent de ville de 4e cl. ; Durez Arthur, sergent de ville de 3e cl. ; Egot Camille, sergent de ville de 2e cl. ; Lundi 12 janvier, matin, numéros 1 à 1.500 ; soir, numéros 1.501 à 2.700. — Mardi 13 janvier, matin, numéros 2.701 à 4.000 ; soir, numéros 4.001 à 5.700. — Mercredi 14 janvier, matin, numéros 5.701 à 7.000 ; soir, numéros 7.001 à 8.000. — Jeudi 15 janvier, matin, numéros 8.001 à 10.000 et tous les retardataires.

Bureau de Saint-Gabriel : Jeudi 15 janvier, soir, numéro 10.001 à 11.100. — Vendredi 16 janvier, matin, numéros 11.101 à 12.600 ; soir, numéros 12.601 à 13.800. — Samedi 17 janvier : matin, numéro 13.801 à 15.500 ; soir, numéros 15501 à 18.000.

Bureau Louis Jonville : Lundi 19 janvier, matin, numéros 18.000 à 19.200 ; soir, numéros 19.201 à 20.600. — Mardi 20 janvier, matin, numéros 20.601 à 22.300 ; soir, numéros 22.301 à 24.000 et tous les retardataires.

Bureau Ad. Werquin : Mercredi 21 janvier, matin, numéro 24.001 à 25.100 ; soir, numéro 25.101 à 26.200. — Jeudi 22 janvier, matin, numéros 26.201 à 29.000.

Bureau Léonard Danel : Jeudi 22 janvier, soir, numéros 29.001 à 29.900. — Vendredi 23 janvier, matin, numéros 29.901 à 31.500 ; soir, numéros 31.501 à 32.700. — Samedi 24 janvier, matin, numéros 32.701 à 35.000.

Bureau de Moulins-Lille : Samedi 24 janvier, soir, numéros 35.001 à 36.200. — Lundi 26 janvier, dernier jour absolu de paiement, matin, numéros 36.201 à 37.800 ; soir, numéros 37.801 à 39.000, et tous les retardataires.

Les retardataires ne seront plus payés que le seul jour indiqué par quartier. Après cela, ils seront considérés comme ayant abandonné le secours et seront supprimés d'office. — Nul ne sera admis à toucher s'il ne présente des papiers d'identité. — On ne peut toucher pour une autre personne qu'avec une procuration de la Mairie.

DANS LA POLICE

Sont nommés agents de la sûreté de 3e classe à dater du 1er janvier. MM. Devresse Georges, sergent de ville de 1re cl. ; Gengnart Louis, sergent de ville de 4e cl. ; Durez Arthur, sergent de ville de 3e cl. ; Egot Camille, sergent de ville de 2e cl. ; Davoine Z., sergent de ville de 2e cl. ; Blauwart Jules, sergent de ville de 3e cl. ; Duquesne Joseph, sergent de ville de 3e cl. ; Poulain Octave, sergent de ville de 2e cl.

PETITES NOUVELLES

LE CHARBON DE FRANÇOIS. — M. Gervois François, directeur de cinéma, demeurant 12, Grand'Place, s'est plaint qu'on lui avait soustrait dans sa cave trois cents kilos de charbon.

D'OU VIENNENT CES DOUILLES ? — Le tenancier Maurice Honoré, 25 ans, demeurant 23, rue des Gentois, à La Madeleine, a été mandé d'un procès-verbal pour vol. Un agent de Sûreté l'a rencontré porteur d'un sac contenant quinze kilos de douilles provenant de cartouches de guerre. Il a prétendu avoir trouvé le tout dans des tranchées à Armentières.

CONFERENCE MILITAIRE. — Une conférence à laquelle n'assistaient que des officiers généraux et supérieurs de la 1re région, a eu lieu hier, à deux heures, au Quartier-Général, sous la présidence du général La Capelle.

Etaient présents : les généraux Grégoire, Lesage, etc...

Nous croyons savoir qu'on discuta à cette conférence, strictement privée, les mesures relatives à certaines questions d'ordre militaire.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LA BARBE ET LES CHEVEUX. — Les patrons coiffeurs de Saint-Sauveur-Saint-Maurice ont, au cours d'une récente réunion, décidé à l'unanimité d'appliquer désormais le tarif suivant : Barbe, 0.50 ; Barbe avec coup de peigne, 0.50 ; Coup de fer aux moustaches, 0.10 ; Coupe de cheveux, 0.75 ; Taille de barbe, 0.75 ; Taille de pointe, 0.25 ; Coupe de cheveux en brosse, un franc.

RAVITAILLEMENT. — La clientèle du faubourg Saint-Maurice servie habituellement au local Wynckel, touchera ses denrées provisoirement au local Cavelier, rue La Phalecque, du mardi 13 au vendredi 23 janvier.

Le local est ouvert de 8 heures à midi.

Sociétés Diverses

CHORAL « LES XXX ». — A partir du 11 janvier, un cours de solfège gratuit pour les chanteurs et jeunes gens amateurs de chant, sera ouvert au siège de la société (Hôtel Delcourt, 29, rue de Tournai) tous les dimanches, à 11 heures 1/4. Le cours sera fait par M. Robillard, sous-directeur.

ASSOCIATION AMICALE DES COMBATTANTS DE 1870-71, LILLE ET ENVIRONS. — Réunion le dimanche 11 janvier, à 10 heures du matin, boulevard de la Liberté, 65, à l'Elysée-Courtois.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — La réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 11 janvier, au siège, 2, rue Léon-Gambetta, de 11 heures 30 à midi 30.

Pour tous renseignements et pour adhérer, s'adresser à M. Louis Oyer, 74, rue Ratisbonne, à Lille.

SOCIETE COLOMBOPHILE LE GRAND ECAILLE Siège, 34, rue des Sarrazins. — Exposition des pigeons de MM. Devos et Hernoult, le dimanche 11 janvier.

PERDU

PORTEFEUILLE contenant argent et papiers au nom de M. ARNOUX, conducteur d'auto. Le rapporter chez M. VILLETTE, 75, rue de la Barre, Lille. Récompense. 11533.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Direction : BOURDETTE

— Ce soir samedi, KIKI, par la Tournée Baret.

— Demain dimanche, en matinée et en soirée, Spectacle extraordinaire : LE SUPPLICE D'UNE FEMME, l'émouvante comédie dramatique d'Emile de Girardin, et MISS HELYETT, opérette.

La location s'enlève et fait prévoir deux salles combles ; il sera prudent de retenir ses places.

— Lundi, LE FLIBUSTIER de Jean Richepin, et LES 28 JOURS DE CLAIRETTE.

« FAUST » AVEC LES ARTISTES ET LE BALLET DE L'OPERA

Mettant à profit la grève de l'Opéra, notre habile Directeur a engagé les artistes et le ballet de notre Académie Nationale de Musique. Lille aura donc mercredi et jeudi, deux représentations sensationnelles de « FAUST ». Grâce à M. Bourdette, le chef-d'œuvre de Gounod nous sera donné dans des conditions essentiellement brillantes. Cette bonne nouvelle réjouira tous les dilettanti.

A LA SOCIÉTÉ INDUSTRELLE

LES MATINEES CLASSIQUES Pierre BERTIN

Nous rappelons que l'une des plus fortes pièces de Molière, sinon la plus belle, le « MISANTHROPE » sera donnée dimanche prochain, 11 courant, à la salle de la Société Industrielle à 3 heures, avec notre concitoyen Pierre Bertin. Cette matinée brillante s'ouvrira par un lever de rideau, « L'ANGLAIS OU LE FOU RAISONNABLE » pièce joyeuse, de bon goût et du meilleur ton, représentée pour la première fois en 1871 et reprise à l'Odéon en décembre dernier.

Nous aurons ensuite la petite conférence que M. Pierre Berlin a pris l'habitude de faire, rappelant ainsi le « parler au public » du temps de Molière.

PRINTANIA

.... 5, RUE D'AMIENS, 5 ....

Du vendredi 9 au jeudi 15 Janvier

× LA GIRAFE, documentaire ×

LA REMPLAÇANTE drame Hany PILCER Gaby DESLYS

:: CHANSONS FILMÉES ::

CELLE QUI PLEURE drame avec VIOLA DANA

:—:— DIX MINUTES AU MUSIC-HALL —:—:

Tous les jours, 2 Séances : 3 heures et 8 heures

THÉATRE DE L'UNION

Ce soir samedi 10 janvier, à 7 heures 30, Représentation Extraordinaire. — Orchestre complet, 10 musiciens. Programme merveilleux. UNE VEINE DE PENDU, comédie tragi-comique en 5 parties interprétée par William Russel. — ROSETTA, drame sentimental en 5 actes. — Fatty et ses acrobates, scène ultra-comique en 2 parties. — Flammes vengeresses, drame en 2 actes. — DRANEM éleveur, film gai.

PARTIE-CONCERT : VERCRUYSS, comique populaire. — Marcellus, ténor, diseur mondain.

Grand Orchestre sous l'habile direction de M. Malbec.

Bureau de location ouvert à partir du samedi de 9 h. 30 à 11 h. et de 2 h. à 4 h. Pour être bien placé, prenez à l'avance vos places numérotées.

Demain, matinée à 3 h., soirée à 8 h.

OMNIA PATHÉ

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

LA QUESTION DU CHARBON

Un Arrêté du Maire

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la vente au détail des charbons destinés aux foyers domestiques, aux petits commerces et aux petites industries, il est arrêté ce qui suit :

Article 1er. — Dans l'avenir, les charbons destinés à la Ville seront partagés entre les détaillants figurant au rôle des patentes de l'année 1914.

Article 2. — Les prix maxima fixés pour la vente au détail aux consommateurs sont les suivants pour le :

1. Combustible mis en sac et rendu en cave lors à l'étage :

Charbon de ménage ou boulets, 13 francs les cent kilos ;

Grains de forges, 11 francs les cent kilos ;

Anthracite ou gaillefferie maigre, 15 fr. 50 les cent kilos.

2. Combustible pris dans les magasins des marchands :

Charbon de ménage ou boulets, 11 fr. 50 les cent kilos ;

Grains de forges, 12 fr. 50 les cent kilos.

Article 3. — Il sera institué des cartes de tickets que le Service municipal du ravitaillement délivrera à la population civile pour l'obtention du charbon domestique.

Des coupons spéciaux seront délivrés aux commerçants et aux malades.

Article 4. — Sera passible de peines édictées par la loi du 10 février 1918, sous préjudice des peines prévues par le Code pénal, et par l'article 19 de la loi du 30 avril 1916, s'il y a lieu : Quiconque tentera par des moyens frauduleux à favoriser des tiers ou à s'approprier indûment des cartes, coupons ou tickets de charbon supplémentaire.

Article 5. — Sera passible des mêmes peines : Quiconque livrera, se fera livrer ou fera livrer à autrui des combustibles soumis au régime de la carte de charbon, sans remise des coupons ou des tickets valables.

Article 6. — Sera passible des mêmes peines, tout commerçant détaillant détenteur de combustible, soumis au régime de la carte de charbon, qui :

1. En refusera la vente, à tous les étages des immeubles, sans motif légitime, à l'acheteur présentant la carte, le coupon ou le ticket valable et la somme équivalente.

2. En subordonnera la vente à l'acquisition d'une autre marchandise, ou à un pourboire si minime soit-il.

3. Livrera, sans l'assentiment de l'acheteur, une quantité supérieure à celle qui lui est allouée en vertu de sa carte ; ses coupons ou tickets ne correspondant pas aux équivalences établies.

Article 7. — Les commerçants détaillants seront tenus d'afficher d'une manière apparente, dans leurs boutiques, magasins ou chantiers, le texte du présent arrêté.

Article 8. — Tout marchand de combustible au détail sera tenu de produire les justifications de ses opérations de vente aux représentants de la Municipalité.

Article 9. — Le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CHOMAGE. — Le paiement de la 13me période se fera à la Salle Vauban, dans l'ordre suivant :

Secteur L. — Mardi 13 janvier, de 8 heures à 9 heures du matin.

Secteur M. — Mardi 13 janvier, à 9 heures et demie.

Secteur A. — Mardi 13 janvier, de 1 heure à 2 heures après-midi.

Secteur B. — Mardi 13 janvier, à 2 heures et demie.

Secteur C. — Mercredi 14 janvier, de 8 heures à 9 heures du matin.

Secteur D. — Mercredi 14 janvier, à 9 heures et demie.

Secteur I. — Mercredi 14 janvier, de 1 heure à 1 heure et demie après-midi.

Secteur J. — Mercredi 14 janvier, à 2 heures.

Secteur G. — Jeudi 15 janvier, de 8 heures à 8 heures et demie du matin.

Secteur H. — Jeudi 15 janvier, de 9 heures à 9 heures et demie du matin.

Secteur K. — Jeudi 15 janvier, à 10 heures.

Secteur E. — Jeudi 15 janvier, de 1 heure à 2 heures après-midi.

Secteur F. — Jeudi 15 janvier, à 2 heures et demie.

Secteur N. — Vendredi 16 janvier, de 8 heures à 9 heures et demie du matin.

Secteur O. — Vendredi 16 janvier, à 10 heures.

Article 34. — Vendredi 16 janvier, à 11 heures.

— Les paiements seront faits par numéro d'ordre. Les personnes qui ne se présenteraient pas le jour de la paie à l'heure fixée par les affiches seront remises au 22 janvier, Bureau du Chômage ; passé cette date, les sommes seront remises à la Caisse municipale.

DUNKERQUE

LA GREVE DE LA MÉTALLURGIE

L'ENTREUVUE DES DELEGUES OUVRIERS ET PATRONS RESTENT SANS RESULTAT

Les ouvriers attendent une réponse définitive

Ce pénible incident entre aujourd'hui dans une phase nouvelle : après l'intervention conciliatrice de M. le Maire de Dunkerque, celle ensuite de M. Sous-le-Préfet et, enfin, celle de M. le Préfet du Nord, le Syndicat patronal s'est obstiné dans son intransigeance.

Devant le Préfet, mercredi dernier, les délégués patrons avaient pris l'engagement de demander à leur syndicat s'il trouvait opportun d'avoir une entrevue avec les ouvriers. Cette mission leur ayant été confiée, une réunion avait été décidée pour ce matin.

Elle eut lieu ; elle fut longue, mais, elle fut hélas ! sans résultat favorable.

Un seul espoir, mais bien faible, reste encore dans la réponse définitive promise, en fin de réunion ce matin, par les délégués patrons, laquelle serait adressée au Syndicat ouvrier après assemblée de patrons demain samedi.

Si ce dernier espoir est négatif, les graves inquiétudes seraient justifiées.

Un train tamponne une auto-ambulance

Au passage à niveau de Zuydecoot, un train de marchandises a tamponné et mis en pièces une auto-ambulance du sanatorium, dans laquelle se trouvaient deux infirmières de cet établissement qui ont été assez sérieusement contusionnées. Elles ont été reconduites en voiture au sanatorium.

UN TRAFICANT D'OR. — On a amené au Parquet un nommé de Coninck, sujet belge, qui est inculpé de se livrer au trafic de l'or. Cet individu a été trouvé porteur d'une certaine somme en or et de plusieurs bijoux en or. Il avait également sur lui une somme de six mille francs en billets, qui a été saisie. On recherche plusieurs personnes qui ont accepté les propositions de cet individu.

Remerciements

La Famille LEROY, très touchée des marques de sympathie reçues à l'occasion de la mort de Madame Maurice LEROY, remercie sincèrement les personnes qui ont assisté aux Funérailles ou qui ont envoyé leurs condoléances.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Chez les Employés

LES HUIT HEURES !

La loi de 8 heures est volée.

Du moins, il paraît qu'elle l'est, puisque nos frères ouvriers en profitent.

Oui, dame ! les travailleurs manuels profitent des avantages de la loi de 8 heures qu'ils ont su arracher aux pouvoirs publics.

Pourquoi ont-ils pu arracher enfin le vote d'une loi réclamée depuis toujours par leurs organisations ? Tout simplement parce que lesdites organisations arrivées à maturité, ont su amener le patronat industriel à l'adoption d'un règlement d'application avant même le vote de la loi bienfaisante.

Nos camarades ouvriers savent toujours, et combien ils ont raison, profiter de ce qu'ils ont pu obtenir comme améliorations à leur sort.

Nos collègues employés n'ayant pas l'ardeur au combat, ne savent pas obtenir, ou obtiennent difficilement des adoucissements à leur situation ; c'est pourquoi ils n'ont pas l'énergie de vouloir profiter des avantages d'une loi à l'apparition de laquelle ils n'ont guère concouru, à quelques exceptions près.

Dans l'industrie, ça va relativement bien ; la loi est appliquée pour l'employé comme pour l'ouvrier.

Dans la Banque, après un essai d'application intégrale de la loi de huit heures combinée avec les avantages de la Semaine anglaise, il semblerait, si nous en croyons certains bruits paraissant fondés, que les dirigeants seraient tout disposés à n'en faire qu'à leur bon plaisir, étant donné l'incompréhensible et coupable somnolence de leurs employés à l'égard de l'organisation syndicale. Sous peu, nous les appellerons à l'action, souhaitant qu'ils se réveillent et se fassent un peu mieux respecter et surtout rétribuer.

Dans le Commerce, ah ! mes amis, les patrons y vont à cœur-joie, surtout quand ils s'aperçoivent qu'ils ont affaire à des malheureux ayant peur de leur ombre.

Certaines plaintes sont parvenues jusqu'à nous ; elles émanent d'employés occupés dans des établissements dont les firmes nous donnent l'assurance que, malgré leurs relations étroites avec le Grand Juge des Chrétiens, ils ne savent appliquer les principes humanitaires du Maître.

Des mots, que cela, diront certains aveugles volontaires. Non, des réalités, disons-nous, et les preuves, nous les tenons à la disposition de tous.

La loi de 8 heures est antipathique au monde capitaliste, par principe. Cette satisfaction, cependant si nécessaire à tous points de vue, arrachée par le Travail au Capital, est considérée par ce dernier, comme une diminution de lui-même, comme un effritement de sa domination.

Cela, il le constate avec effroi et c'est pourquoi, par la voix des plus autorisés des siens, il mène de bon combat capitaliste contre la loi de 8 heures, et cela en des termes qui ne laissent aucun doute sur la mentalité très égoïste de ces Messieurs, et sur l'idée bien arrêtée de chercher à la faire abroger le plus rapidement possible.

L'un des leurs, M. Artaud, président de la Chambre de Commerce de Marseille, récemment élu député sur une liste du Bloc National, au cours d'un long discours prononcé dernièrement, outre des considérations ad hoc tendant à appuyer son hostilité aux 8 heures, a traduit toute sa pensée dans ces seules phrases que nous avons extrait du texte complet :

« La loi de 8 heures est un crime (!)

» Il nous faut sans plus tarder revenir au régime ancien et même nous imposer 12, 15 » heures et plus de travail (!)

» La mort doit nous trouver au travail. » (!)

Nos aïeux diraient pour terminer : signé « Camrobert » ; nous disons, nous : signé : Artaud.

Et ce Monsieur, démocratiquement (oh ! ironie !) élu de par la volonté exprimée d'électeurs dont une certaine catégorie de travailleurs, combien de fois inconscients, hélas ! ce Monsieur, disons-nous, ne se contentera pas de déclamer académiquement son couplet contre la réforme, il clamera à propos de hausse sur les chaussons fourrés qu'il ne doit pas manquer d'avoir aux pieds, une fois assis dans un moelleux fauteuil, ayant confortablement dîné et lisant son journal favori devant un foyer, etc., etc... il clamera, disons-nous, que c'est la faute aux 8 heures uniquement.

Tous les motifs seront mis en relief pour appuyer cette thèse : La loi de 8 heures est un crime.

Ah ! cette vie chère, grand dada contre les 8 heures, amis lecteurs, nous vous en dirons quelques mots ces jours-ci, voulez-vous ? Pour aujourd'hui, nous vous invitons seulement à faire votre profit et à tirer parti de ces lignes.

Employés ! La loi de 8 heures doit vous être appliquée. Quand et comment ?

Lorsque par votre présence au syndicat vous lui aurez donné toute la force et l'autorité nécessaire pour traiter de son application avec les patrons ou leur Chambre Syndicale.

Le règlement d'administration publique visant les maisons de commerce pourrait ensuite être rédigé par le Ministère du Travail, dûment signé, puis paraître au « Journal Officiel ».

Après quoi, il suffirait de signaler toute infraction à l'attention du Service de l'Inspection du Travail qui se ferait un devoir d'intervenir.

Employés ! les 8 heures sont en péril avant même que vous en profitiez.

Aidez-nous à réclamer leur application et défendez-en le principe.

Pour la Commission administrative du Syndicat :

Le Secrétaire général,

A. RAUX,

28, rue de Fives.

Dans le Textile

A la suite de la dernière réunion, des camarades mandatés des tissages, préparations, une lettre mentionnant toutes les réclamations ouvrières, fut envoyée à M. Al. Durand, secrétaire du Syndicat des Fabricants de toile de Lille et environs, ce Monsieur fit une enquête chez les différents patrons tisseurs signalés comme n'observant pas les clauses du dit contrat en entier, et dans son esprit, notamment la rétroactivité ; le tarif, l'affichage du contrat dans toutes les salles, le paiement du nettoyage, fourniture des brosses à main pour les engrenages, etc. ; seul le paiement pour les raffles est refusé par les patrons.

En conséquence de ces déclarations patronales, nous invitons les ouvriers, ouvrières des tissages préparations à nous signaler, soit par écrit, ou verbalement, les abus qui se commettraient et de bien préciser le genre de dérogations aux contrats du travail.

Pour la Chambre Syndicale Ouvrière du Textile de Lille et Environs et par ordre :

Le secrétaire, A. BAUCHE.

Une grève à Castres

La Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie Textile nous communique :

Depuis le 3 décembre dernier, dix-huit usines sont en grève à Castres, englobant plus de deux mille ouvriers et ouvrières, c'est donc la grève générale de toutes les catégories de la corporation.

Quelles sont les revendications ? Elles sont simples, logiques et légitimes : application intégrale de la journée de huit heures et une augmentation de salaire de 20 à 30 %.

Somme toute, rien d'exagéré et pourtant, la lutte se poursuit depuis cinq semaines, uniquement parce que les patrons s'obstinent à ne pas vouloir faire droit aux justes demandes formulées. De plus, malgré toutes les tentatives de conciliation employés par le syndicat ouvrier, pas d'accord possible, les patrons observant une mauvaise foi évidente.

Les patrons castrais — comme tant d'autres — ayant profité de la guerre, n'ont d'autres désir maintenant que d'être les profiteurs de la paix.

Ils n'ont rien appris durant la terrible catastrophe dont les travailleurs ont le plus souffert.

Ils se refusent à reconnaître la loi sur les huit heures, alors que cependant le décret d'administration publique paru à l' « Officiel » du 13 décembre dernier, rend l'application obligatoire dans l'industrie textile.

Ils veulent donc, en dépit de la loi du 23 avril 1919, maintenir l'ancien régime de la journée de dix heures.

Ces patrons qui montrent jusqu'à l'évidence même, qu'ils sont contre toute réforme démocratique et sociale, n'hésitent pas non plus de manifester publiquement leur égoïsme sans borne.

En effet, ils veulent maintenir les longues journées de travail avec des salaires de famine.

Qu'on en juge ! Leurs ouvriers gagnent des salaires de 8 francs par jour ! Et ils demandent 10 francs. On en conviendra que ce n'est pas le Pérou. Cette revendication est bien modeste, adoptons insuffisante comparativement au coût actuel de la vie.

Le but poursuivi par ces patrons sans souci de la misère de ceux qui les enrichissent, c'est l'étouffement des lois sociales, l'ébranlement des revendications ouvrières et la destruction de l'organisation syndicale.

Que tous ces patrons rapaces, qui ont été les seuls profiteurs de la victoire à la Pyrrhus, se le tiennent pour dit, nous ne nous laisserons pas faire et prendrons toutes les mesures suivant la situation et les événements, pour défendre les lois sociales péniblement acquises et le droit à la vie pour les travailleurs. Tant pis pour eux, s'ils ne veulent pas entendre raison.

Pour soutenir les grévistes de Castres qui résistent dans la lutte imposée avec un sublime courage, nous faisons un pressant appel à la solidarité de tous les travailleurs du textile, afin de faire triompher leurs justes revendications.

L'union et la solidarité ouvrière peuvent faire entendre raison aux égoïstes qui ont, à la place du cœur, un coffre-fort.

V. VANDEPUTTE.

Secrétaire Fédéral du Textile

NOTA. — La Fédération a d'autres grèves à soutenir.

Adresser les fonds au camarade A. Lepers, trésorier fédéral, 3, rue du Château-d'Eau, Paris Xe.

CHEZ LES CANTONNIERS

Dimanche 4 janvier 1920, s'est réuni le syndicat des cantonniers du département du Nord.

Le camarade Saint-Venant, député, rendit compte de ses interventions auprès de MM. le ministre des Travaux publics et de l'Ingénieur en chef du département du Nord, ainsi que des résultats qui permettront, sous peu, de voir s'appliquer le principe d'une commission paritaire des salaires pour tous les cantonniers.

Le camarade Verdavaine, conseiller général, vint assurer de son concours puis, la commission, sous la présidence de Moureau Pierre, délibéra sur les revendications suivantes :

Arrérages d'indemnités pendant la guerre ; classement des cantonniers ; application intégrale des 8 heures sur tous les chantiers ; le congé des 12 jours par an ; payement des déplacements en dehors des parcours ; traitement payable suivant le barème des ouvriers qualifiés ; qu'un règlement soit établi entre le Syndicat des cantonniers et l'Administration.

Le président : MOREAU.

A SECLIN

INSUFFISANCE DES MOYENS DE TRANSPORT POUR LES OUVRIERS

Lundi dernier, sept autos seulement furent mises à la disposition de 400 à 500 ouvriers pour la direction d'Aubers, Fromelles, etc. De nombreux ouvriers se trouvèrent donc dans l'impossibilité de se rendre à leur travail.

Ce fait se renouvelle souvent par suite de l'insuffisance des moyens de transport. Quatorze autos sont affectées à ce service, ce qui est insuffisant. Il en résulte que beaucoup de travailleurs sont condamnés, certains jours, à chômer.

A Seclin, samedi, trois équipes ne purent se rendre à leur travail ; à Gondecourt, deux équipes se trouvèrent dans le même cas : le lundi, une équipe de Seclin et une de Gondecourt subirent le même sort. Quand donc les transports seront-ils sérieusement organisés ?

Le service compétent de la 58 en voya lundi, du parc de Lille, cinq autos : trois arrivèrent à destination, à Seclin, mais deux, par suite de pannes, restèrent en route. Il y a sept mécaniciens, y compris le chef d'équipe, pour les réparations de 35 autos. Quant à l'éclairage des autos, c'est toujours la même chose : rien n'est changé. Un chauffeur pris sans lumière a été obligé de payer lui-même le procès-verbal.

:: Convocations ::

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS LITHOGRAPHES, PAPETIERS ET PARTIES SIMILAIRES DE LILLE. — Le Comité Syndical se réunira dimanche, 11 janvier, Bourse du Travail, à 9 h. 30 précises du matin.

Ordre du jour très important. — Présence indispensable.

La Commission de contrôle se réunira à la même heure.

Le trésorier se tiendra à la disposition des retardataires de 1919.

Le Secrétaire général : Léon DUFLOT.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE. — Section des Modeleurs. — Assemblée générale. — Les camarades modeleurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 11 janvier, à neuf heures trente du matin, salle du Tivoli, rue de Fives, 28.

Le secrétaire général : Th. DEVERNAY.

Section des Peigneronnes et Peigneurs. — Dimanche 11 janvier 1920, à 9 h. 30 du matin, salle du Tivoli-Cinéma, rue de Fives, 28, assemblée générale de la section.

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (SECTION DES TERRASSIERS) — Dimanche 11 janvier, à trois heures précises, assemblée pour tous les ouvriers terrassiers, au siège habituel, rue des Sarrazins, 96.

Section des Plombiers, Zingueurs, Couvreurs. — Vu le nouveau barème de salaire pour les ouvriers plombiers, zingueurs, gaziers, tous se feront un devoir d'assister à l'assemblée qui aura lieu le mercredi 14 janvier, à 5 heures du soir, Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Section des Peintres et Vitriers. Jeudi 15 janvier, à 5 heures, assemblée pour tous les ouvriers de la section, au siège, rue de la Clef, 32.

Section de Tapissiers. — Assemblée générale samedi, 10 janvier, 19, rue du Molinel.

Communication importante.

Alf. LECOMTE.

Section des Plafonneurs, Cimentiers, Carrelageurs. — Vendredi 16 janvier, à 5 h. 30, assemblée pour tous les ouvriers de la section, au siège habituel, rue des Sarrazins, 96.

Section des Menuisiers-Ebénistes. — Réunion pour tous les camarades ébénistes, vernisseurs, menuisiers, au siège du Syndicat, rue de la Clef, 32, le jeudi 15 janvier, à 6 heures très précises.

Le secrétaire : LOBEL Hippolyte.

A Ronchin. — Une section des travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics est en formation à Ronchin.

La première réunion aura lieu le 10 janvier, à 8 heures du soir, estaminet Bart. Tous les camarades de Ronchin sont priés d'y assister.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

— **Aux magasiniers, employés de mercerie, bonneterie, chaussures etc., de gros et détail.** — Réunion à « La Ville d'Anvers », 52, rue des Arts, samedi 10 janvier, à 7 heures du soir : vie chère et revendications.

— **Section des Employés d'industrie.** — Les camarades employés, syndiqués ou non des maisons Baudon, Dujardin, Kestner, Nicodème, C. Chef, Mollet-Fontaine, Crépelle, Wauquier, Valdelièvre, Cocard, Dubar et autres, ainsi que les délégués employés de l'Usine de Fives, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, 11 janvier, à 10 heures et demie du matin, au siège, 28, rue de Fives. Vu l'importance de cette réunion, nous comptons sur la présence de tous.

— **Section des Employés de l'Usine de Fives.** — Réunion samedi à midi, au siège, rue Aristote.

Le secrétaire général : A. RAUX.

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL. — Mercredi 14 janvier 1920, à 18 h. 1/2, réunion des délégués des sections des ouvriers, de l'Octroi et des employés, à l'estaminet de la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel.

Ordre du jour : « Formation de la Commission et du Bureau ».

Le Secrétaire : A. DOYENNETTE.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Dimanche 11 janvier 1920 assemblée générale du syndicat des transports (toutes sections réunies) à 3 heures du soir, à l'Union de Lille (2e étage).

Le Secrétaire : H. LOBERT.

AVIS IMPORTANT. — La carte, à jour de cotisations, sera exigée à l'entrée. — Les camarades ne p